

Commune de Perwez
 Extrait de l'Atlas des chemins feuille de détail n° 7



Parties à supprimer
 Surface $50 + 41 \times 1.65 = 1.50$

Parties à ouvrir
 Surface $50 + 43 + 15 \times 1.65 = 1.78$

Nom des propriétaires intéressés

Le Prince d'Arenberg

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À SON ORDONNANCE
 DE CE JOUR N° 641643 B. 85 819
 BRUXELLES, LE 4 mars 1903

LA DÉLEGATION PÉNITENTIAIRE

PAR ORDONNANCE:

LE PRÉSIDENT

LE GREFFIER PROVINCIAL

[Signature]

[Signature]



[Signature]

pour être annexé à la délibération
 du 10 janvier 1903

Le secrétaire

[Signature]

Le Président

[Signature]

Voirie vicinale.

Vu la délibération du conseil communal de *Perwez*
 en date du *10 janvier 1903* ayant pour objet *le déplacement*
partiel des sentiers 81 et 83

ainsi que les pièces constatant la régularité de l'instruction à laquelle la proposition a été soumise,

Statuant conformément à l'article 2 de la loi du 20 mai 1863 et à l'article 76 de la loi communale ;

ARRÊTE :

~~La suppression~~ Le déplacement, l'ouverture, l'élargissement, le redressement des chemins ^{partiel} sentiers n° 81 et 83 qui font l'objet de la délibération susmentionnée est autorisé aux conditions énoncées dans cette délibération et suivant les indications du plan y annexé .

Le terrain dont l'emprise est nécessaire à l'exécution de ce plan pour être acquis au prix indiqué au procès-verbal d'expertise approuvé par le conseil communal le visé dans la délibération de ce conseil du

Le terrain appartenant au domaine de la voirie et qui deviendra libre par suite de la réalisation du projet pourra être vendu au prix également indiqué au dit procès-verbal d'expertise et en se conformant aux dispositions de l'article 29 de la loi du 10 avril 1841.

Bruxelles, le *4 mars* 1903.

Présents : MM. VERGOTE, *Président* ; WILLAME, JANSSEN, LACOURT, RICHARD, JULES JANSON et RAEYMAECKERS, *Membres* ; DESGAINS, *Greffier provincial*.

Par ordonnance :
 Le Greffier provincial,
 (Signé) **DESGAINS.**

Le Président,
 (Signé) **VERGOTE.**



Pour expédition conforme :
 Le Greffier provincial,

Desgains